

## Conseil Municipal du 16 décembre 2024

**Délibération n° 2024-05-58 : Autorisation d'implantation de trois nouvelles caméras et demande de subvention dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).**

L'an deux mille vingt quatre, le **lundi 16 décembre 2024 à 20 heures**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie de Nandy, sous la Présidence de Monsieur René RÉTHORÉ, son Maire en exercice.

**Date de convocation :** 11 décembre 2024

**Nombre de conseillers municipaux :**

En exercice : 28

**Date d'affichage :** 11 décembre 2024

Présents : 18

Votants : 27

**Secrétaire de séance :** Monsieur Grégory MASSAMBA

Absent : 1

### **Présents :**

Monsieur René RÉTHORÉ - Monsieur Grégory MASSAMBA - Madame Claudie ORMEAUX - Monsieur Laurent VANDERHAEGHE - Madame Margaret DE GROOT - Monsieur Alexandre VIEIRA - Madame Sophie JACOTIN - Monsieur Roland DELATTRE - Madame Isabelle JOURDAIN - Madame Stéphanie FOURNEL - Monsieur Jean-Marie VAYER - Madame Jenna SALORD - Monsieur Abdelkrim TABBOU - Monsieur Coumar PREM - Madame Manon SALOMONI-GOMES - Monsieur Florian GERBER - - Monsieur Jean-Marc MAUGUIN - Monsieur Claude ARNOU.

### **Absents excusés et représentés :**

Madame Emilie LARGE donne pouvoir à Monsieur Alexandre VIEIRA  
Monsieur Simon YORO donne pouvoir à Madame Margaret DE GROOT  
Madame Meryem GÜLSEN donne pouvoir à Madame Sophie JACOTIN  
Madame Joana DISTIN donne pouvoir à Monsieur Laurent VANDERHAEGHE  
Monsieur Alexis CABELLO donne pouvoir à Monsieur Grégory MASSAMBA  
Madame Marie KOUNDOU donne pouvoir à Monsieur Roland DELATTRE  
Monsieur Jean-François RIOS donne pouvoir à Madame Claudie ORMEAUX  
Madame Fatima GACEM donne pouvoir à Monsieur René RÉTHORÉ  
Monsieur Jean-Pierre JACQUART donne pouvoir à Monsieur Claude ARNOU

### **Absents**

Monsieur Patrick KATAKO

### **Exposé :**

Dans l'objectif de renforcer ses moyens visant à assurer la tranquillité et la sécurité publiques, et pour répondre aux problématiques de la délinquance, la Ville de Nandy a décidé de renforcer son dispositif de vidéo-protection sur son territoire, en ajoutant trois caméras aux huit caméras déjà implantées.

Les sites d'implantations sont identifiés en fonction des dégradations, nuisances et risques avérés. Les constats sont partagés par la Police nationale et la Police municipale mise en commun avec la commune de Cesson.

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à la loi « informatique et libertés »,

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes,

**VU** la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 d'orientation et de programmation relative à la sécurité,

**VU** la loi n° 2007-297 en date du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance,

**VU** l'arrêté départemental n°2017 BDC VP 128 du 29 mars 2017 portant autorisant d'exploitation d'un système de vidéo protection de voie publique pour la commune de Nandy,

**VU** l'avis de la commission départementale d'autorisation d'installation de caméras de vidéo-protection qui s'est réunie le 12 décembre 2024 ;

**CONSIDERANT** l'intérêt pour la commune de prévenir les actes d'incivilités ou d'atteinte à la sécurité des personnes et des biens commis sur la voie publique, de protéger les bâtiments et leurs abords par un système de vidéo protection,

**CONSIDERANT** que la vidéo protection figure parmi les priorités du contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance de Sénart 2021-2026,

**CONSIDERANT** la convention de coordination signée le 20 mai 2021 entre la police municipale de Nandy et les forces de l'Etat,

**CONSIDERANT** l'intérêt d'un déport d'images vers le centre de supervision urbaine intercommunal de Sénart, service de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud, le commissariat de Moissy-Cramayel-Sénart, la Préfecture de Police de Paris dans le cadre du Plan Zonal de Vidéo protection de Paris et l'intérêt à faciliter les conditions d'intervention de la police nationale afin de renforcer la sécurité publique ;

**CONSIDERANT** que le coût global du projet s'élève à 52 731,78 € HT ;

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire d'implanter une caméra à l'entrée du parking du Petit Parc en vue de faire cesser les regroupements nocturnes qui nuisent à la tranquillité des habitants, d'assurer une meilleure gestion des stationnements aux abords de l'école du Balory.

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire d'implanter une caméra à l'angle de la rue de l'Etang et du RD346 en vue de limiter les conduites dangereuses excessives aux abords du passage piéton emprunté par les élèves de l'école du Balory et de permettre à une surveillance améliorée des entrées et sorties du quarter La Forêt par les forces de l'ordre.

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire d'implanter une caméra sur le city stade en vue de limiter les rassemblements à l'arrière du gymnase des 18 sous et de protéger les installations sportives et les bâtiments du périmètre, à savoir le centre social et le gymnase.

**CONSIDERANT** que l'installation est conditionnée à l'obtention de la subvention du FIPD, dont la notification devrait avoir lieu en juin 2025.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
**Sur proposition du Maire,**  
**Après en avoir délibéré,**

**APPROUVE A L'UNANIMITÉ (27 VOIX POUR)** la mise en place de trois caméras :

- Parking du Petit parc,
- Angle rue de l'Etang et avenue Jean-Jacques Fournier,
- City-stade.


**AUTORISE A L'UNANIMITÉ (27 VOIX POUR)** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre du FIPD pour un montant de 26 366 €, soit 50 % du coût total HT du projet.

**AUTORISE A L'UNANIMITÉ (27 VOIX POUR)** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment la convention avec la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud pour le renvoi des images.

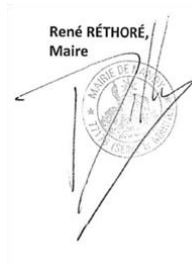
Fait et délibéré le jour, mois et an susdits et ont les membres présents signé au registre.  
Pour copie conforme.

Nandy, le 16 décembre 2024

Le Secrétaire de séance  
Grégory MASSAMBA



René RÉTHORÉ,  
Maire



**C.A. Grand Paris Sud Seine Essonne**

**Sénart**

Hôtel d'agglomération  
500, Place des Champs-Elysées  
BP62 - Courcouronnes  
91054, EVRY Cedex

**Objet : VPU de la ville de NANDY - Fourniture et mise en œuvre de 3 caméras y compris le raccordement en fibre optique et au CSUI de Grand Paris Sud (NCA)**

**Fourreaux ORANGE :**

*Certaines portions de fibre optique emprunterons des fourreaux Orange et à ce titre :*

- *Spie porteras entièrement les demandes à réaliser auprès d'Orange*
- *une vérification complète des fourreaux sera réalisée en phase préparatoire afin de nous assurer de la faisabilité du projet*
- *un conventionnement IBLO est à prévoir à l'issue de la réception des installations*

**DETAIL ESTIMATIF**

N° des Prix	Désignation des travaux	Unités	Qtés	Prix Unitaires HT	Prix Total HT
<b>I</b>	<b>CAMERAS ET ACCESSOIRES</b>				
1.7	Fourniture d'une caméra fixe à quatre capteurs	u	1	5 324,11	5 324,11
1.2	Fourniture d'une caméra dôme 360° IP Full HD	u	2	2 251,73	4 503,46
1.9	Pose et raccordement d'une caméra fixe IP panoramique en extérieur	u	1	781,88	781,88
1.4	Pose et raccordement d'une caméra dôme IP	u	2	653,00	1 306,00
3.9	Fourniture, pose et raccordement d'un couple	u	3	663,45	1 990,35
3.1	Fourniture, pose et raccordement d'un module	u	3	69,29	207,87
2.10	Fourniture et pose de disjoncteur différentiel	u	3	142,34	427,02
1.23	Fourniture et pose d'un coffret technique IP 66	u	4	363,64	1 454,56
<b>II</b>	<b>ENERGIE ET RESEAU</b>				
7.7	Aiguillage de fourreaux existants inter-chambres	ml	1 840	1,16	2 134,40
9.38	Fourniture de câble 12 fibres monomodes G 652	ml	1 840	0,98	1 803,20
7.12	Pose de câble coaxial ou multipaires sous	ml	1 840	3,63	6 679,20
11.3	Tests + dossier de recette optique d'une liaison	u	6	407,18	2 443,08
12.1	Etude de faisabilité (test de visibilité, de débits, Liaison radio point à point avec débit utile minimum de 200 Mbps	u	1	970,43	970,43
12.8		u	1	2 426,68	2 426,68
<b>III</b>	<b>GENIE CIVIL</b>				
15.2	Ouverture et fermeture de tranchée sous	ml	48	100,73	4 835,04
15.142	Pose d'un mât acier de 9 mètres y compris mise à la terre	u	1	516,60	516,60
15.135	Fourniture et pose d'un massif béton 800 x 800 x	u	1	702,04	702,04
15.103	Fourniture d'un mât acier Cylindro conique	u	1	877,56	877,56
15.57	Fourniture et pose de chambre de tirage de type	u	6	522,75	3 136,50
15.58	Plus value pour la fourniture et la pose de tampons sécurisés	u	6	155,53	933,18
<b>IV</b>	<b>LICENCES ETUDES ET IBLO</b>				
18.1	Fourniture et installation d'une licence logiciel	u	3	254,42	763,26
18.2	Fourniture et installation d'une licence logiciel pour la connexion d'une caméra Fail Over	u	3	31,07	93,21
16.1	Etudes d'exécution pour une caméra	ens	3	343,82	1 031,46
20.1	Taux horaire main d'œuvre technicien heures	h	16	99,44	1 591,04
17.1	DOE pour une caméra installée y compris	ens	3	171,91	515,73
<b>V</b>	<b>ENREGISTREMENT ET VISUALISATION</b>				
4.16	Fourniture et pose d'un disque dur 8 To	u	4	779,84	3 119,36
7.92	Fourniture, pose et raccordement de tiroir	u	1	1 506,00	1 506,00
9.2	Fourniture d'un câble Breakout de 6 FO SC/SC	u	3	219,52	658,56
	<b>SPIE CityNetworks</b>				
	Direction Opérationnelle Ile-de-France			Montant H.T.	52 731,78
	Le responsable d'affaires			T.V.A. 20 %	10 546,36
				<b>Montant T.T.C.</b>	<b>63 278,14</b>



Envoyé en préfecture le 18/12/2024  
Reçu en préfecture le 18/12/2024  
Publié le 18-12-2024  
ID : 077-217703263-20241216-20240558-DE



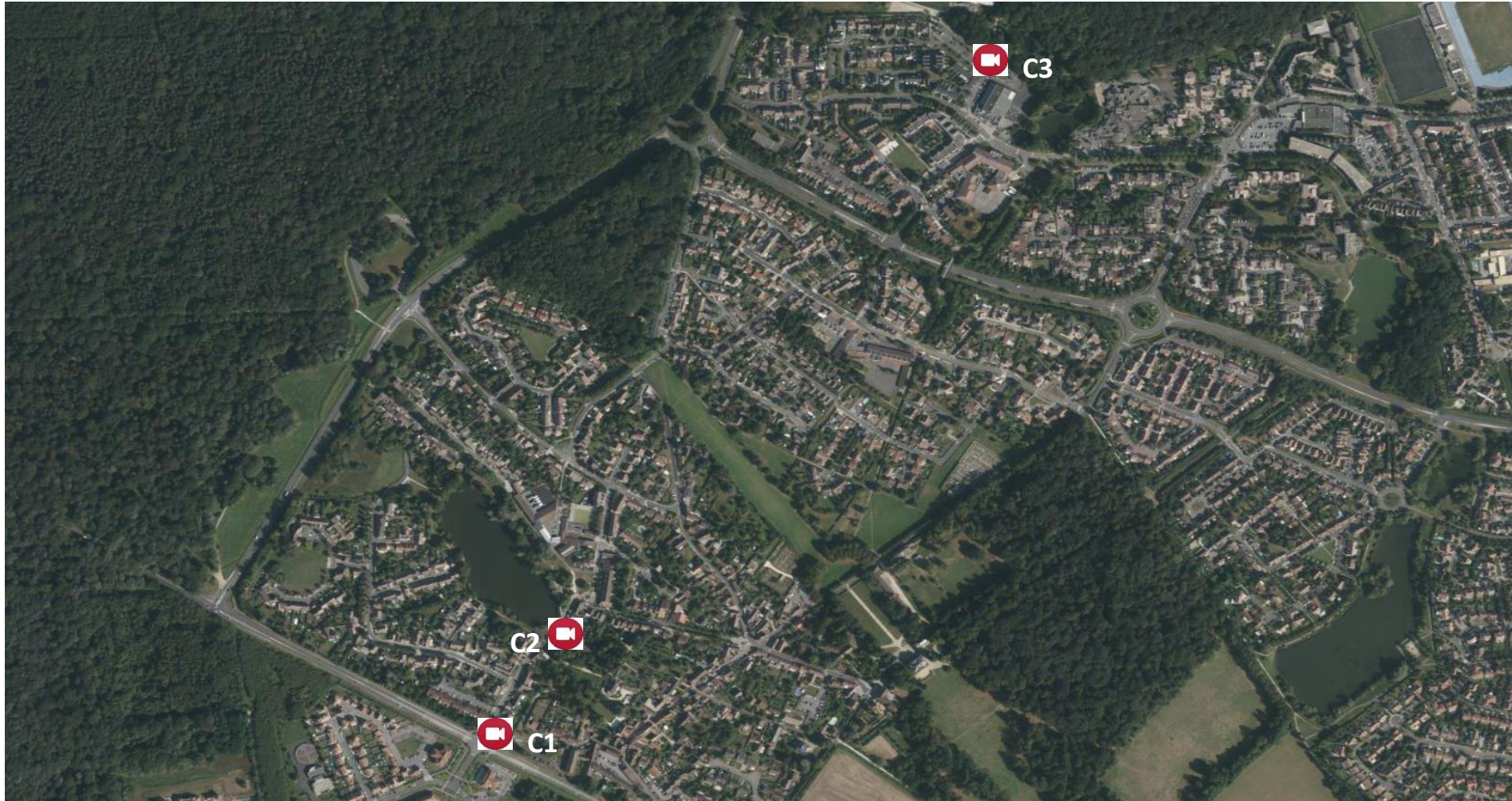
## EXTENSION DU SYSTÈME DE VIDEO PROTECTION



# *Fiches caméras NA9-NA10-NA11*

Date :  
Signature :

# Vue générale des caméras



Date :  
Signature :

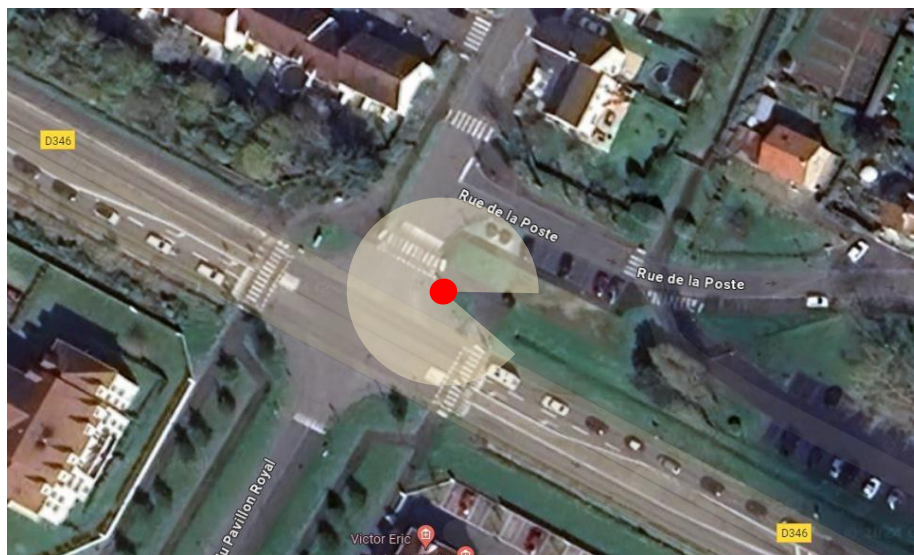
## Rue Angle D346/rue de l'Etang/rue de la Poste – Caméra NA 9 A,B,C,D

Désignation	Commentaire
Localisation	Angle D346/rue de l'Etang/rue de la Poste (48.63365, 2)
Axes principaux de visualisation	D346, rue de l'Etang, rue de la Poste
Motifs d'implantation	Prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens, régulation du trafic routier
Type de caméra	Multicapteurs AXIS Q6100-E
Hauteur d'implantation	5/6 mètres
Nature support / fixation	Sur candélabre EP existant
Distance de la cible	Jusqu'à 50 mètres
Projecteur infra rouge	non
Source d'alimentation	Armoire de feu tricolore
Connexion sur le réseau	FO jusqu'au BD le plus proche
Remarques diverses	

IMPLANTATION CAMERA



PLAN DE SITUATION



VISUALISATION A,B,C,D



Date :  
Signature :

# Angle rue de l'Etang/Allée du Petit Parc Caméra NA 10

Désignation	Commentaire
Localisation	Angle rue de l'Etang/Allée du Petit Parc ( 2°33'37.0 48°34'52.3)
Axes principaux de visualisation	Parking allée du Petit Parc, rue de l'Etang
Motifs d'implantation	Prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans des zones particulièrement sensibles
Type de caméra	Dôme PTZ AXIS Q6075-E
Hauteur d'implantation	4/5 mètres
Nature support / fixation	Sur candélabre EP existant (à changer par un candélabre de 7m)
Distance de la cible	Jusqu'à 100 mètres
Projecteur infra rouge	non
Source d'alimentation	Coffret Batterie SLAT se recharge sur éclairage publique
Connexion sur le réseau	FO jusqu'au BD le plus proche
Remarques diverses	

IMPLANTATION CAMERA



PLAN DE SITUATION



## VISUALISATION



Date :  
Signature :

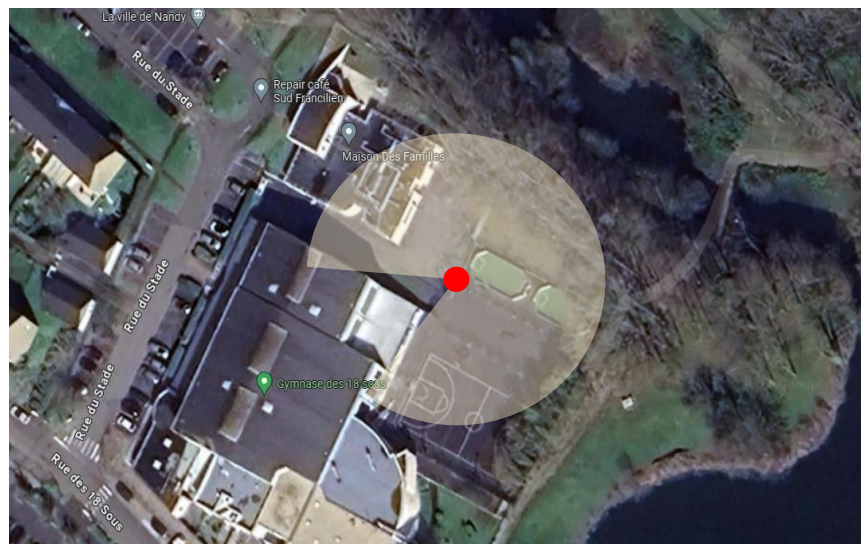
## Terrains de sport, accès, Maison des Familles Caméra NA 11

Désignation	Commentaire
Localisation	Devant la grille des terrains de sport de la Maison des Familles (2°34'08.448°35'19.8)
Axes principaux de visualisation	Terrains de sport, accès, Maison des Familles
Motifs d'implantation	Prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans des zones particulièrement sensibles
Type de caméra	DômeHANWHA XN640CR
Hauteur d'implantation	4/5 mètres
Nature support / fixation	Nouveau mât à poser
Distance de la cible	Jusqu'à 100 mètres
Projecteur infra rouge	oui
Source d'alimentation	Local électrique de la Maison des Familles
Connexion sur le réseau	Lien radio jusqu'à la Na08
Remarques diverses	

### IMPLANTATION CAMERA



### PLAN DE SITUATION



### VISUALISATION



Date :  
 Signature :  
 Folio : 5 /